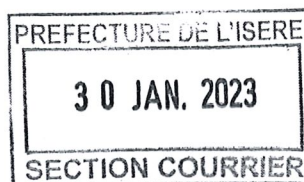


COMMUNE DE MONTCHABOUD
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE
CANTON DE OISANS ROMANCHE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-trois le vingt-cinq janvier,
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 18/01/2023
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre :

Abstention :

Secrétaire de séance : Véronique FELTRIN

Pouvoir : Roland CHABERT donne procuration à Guy SOTO

Excusés : Claudine VEROLLET, Aurélien TELMON, Roland CHABERT

N° 01-2023

OBJET : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2023

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrit au budget 2022 (121511.48 €), soit **30377.87 €**, à savoir :

203	Frais d'étude	4000 €
212	Aménagement de terrain	13000 €
2188	Autres	13000 €
Total :		30000 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Mr le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Maire,

« certifie le caractère exécutoire de l'acte
compte tenu de son envoi en Préfecture
le 26/01/2023 et de sa notification le 26/01/2023 »



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned over the circular stamp.